

par le bras et l'accompagner jusqu'à la chancellerie ! Que de fois ne l'a-t-on pas entendu dire à M. le ministre : « Eh bien ! avez-vous quelque chose à m'apprendre ? A-t-on cédé ? » Et que de fois aussi n'a-t-on pas entendu M. le ministre lui répondre : « Duchâtel résiste toujours ; je ne sais ce que vous lui avez fait, mais il ne veut pas entendre parler de vous. »

Arriva pourtant le jour où l'on dut s'occuper dans le conseil d'une promotion de pairs. Chaque ministre présenta son candidat, et M. Martin (du Nord) ne fut pas le dernier à présenter le sien. Quand le nom de M. de Montozon fut prononcé, M. Duchâtel se récria très vivement. « Que nous proposez-vous ? dit-il ; n'y a-t-il pas dans la chambre des hommes qui ont plus de titres que M. de Montozon à la pairie ? Et, d'ailleurs, êtes-vous bien sûr du collège de Douai ? Y sommes-nous assez forts pour pouvoir y risquer une élection ? » M. Martin s'émut ; l'amitié le rendit presque éloquent. « Vous contestez les titres de M. de Montozon ! Vous ne le connaissez donc pas ? Il y a quinze ans qu'il est sur la brèche, il y a quinze ans qu'il siège à la chambre, et je vous défie de citer un député qui ait donné plus de gages que lui de son attachement à la politique du gouvernement du roi. Voulez-vous donc décourager les hommes qui marchent avec nous et qui se compromettent pour nous ? M. de Montozon n'a que trop long temps attendu une récompense ; il est plus que juste de la lui accorder. Quant au collège de Douai, pourquoi en douteriez-vous ? Est-ce que depuis quinze ans ce collège ne s'est pas constamment montré fidèle et sûr ? Il est possible que le sous-préfet que vous avez là-haut vous dise le contraire, mais c'est une manière de se faire valoir. On met en avant bien des difficultés pour pouvoir réclamer ensuite le mérite d'en avoir triomphé. Ne craignez rien, nommez M. de Montozon pair de France, et je réponds de tout. »

M. Martin n'emporta pas de haute lutte ce qu'il demandait ; mais, à force d'y revenir, à force de demander, à force de prier, à force de promettre, il obtint enfin que M. de Montozon ferait partie de la promotion qui avait été décidée.

L'ordonnance parut au *Moniteur*, et le collège de Douai fut convoqué. Malgré la confiance que témoignait M. Martin, la convocation ne fut pas faite pour le 20, mais bien pour le 27 septembre seulement ; on espérait que les bons collèges donneraient l'élan à ceux qui pourraient hésiter, et celui de Douai était toujours regardé comme tel. Une correspondance très active s'établit entre M. le ministre de l'intérieur, M. le préfet du Nord et M. le sous-préfet de l'arrondissement de Douai. M. Duchâtel recevait presque tous les jours de ce dernier des dépêches qui n'étaient pas rassurantes ; il avait beau multiplier les moyens d'influence qu'il mettait à sa disposition, M. le sous-préfet lui écrivait toujours que les choses allaient mal, qu'il avait beau faire, qu'il ne gagnait pas de terrain. M. Duchâtel prévoyait trop bien un échec pour ne pas juger nécessaire d'en informer le roi. Il fallait aller au devant de l'effet que produirait sur l'esprit de S. M. la nouvelle que le collège de Douai avait défection au parti conservateur. Il y a dix jours, il se rendit à Eu, et déclara à Louis-Philippe que tous les renseignements qu'il avait reçus ne lui permettaient guère de conserver d'espoir. « Je le savais, lui dit le roi ; les renseignements que j'ai reçus moi-même me font craindre que M. Martin ne se soit bien avancé en nous promettant le succès. »

De retour à Paris, M. Duchâtel parla à M. Martin de la communication qu'il avait cru devoir faire au roi, et vingt-quatre heures après M. Martin disait à l'un de ses amis, qui appartenait comme lui à la ville de Douai, et qui, bien que ne l'habitait plus, s'occupe toujours de ce qui s'y passe : « Je pars pour Eu, je vais rassurer le roi. Croiriez-vous que Duchâtel est allé dire au roi qu'il avait des inquiétudes au sujet de l'élection du 27 ? Est-il possible d'être si mal au courant des choses ? Toutes les lettres que je reçois donnent un démenti aux terreurs de Duchâtel. Jamais le parti conservateur n'aura tûté, à Douai, avec plus d'avantage. Je veux moi-même en donner l'assurance au roi. »

Et M. Martin partit pour Eu. Aujourd'hui que le résultat de l'élection de Douai est connu, il doit se trouver dans une étrange position. Comment réparait-il devant le roi ? Comment expliquera-t-il une défaite qu'il proclamait impossible ? Comment justifiera-t-il la confiance exagérée qu'il avait montrée jusqu'au dernier jour ? Le roi n'a-t-il pas le droit de lui demander compte de tout cela ? et pourtant que voulez-vous qu'il lui dise ?

Nous n'aurions donc aucun tort de comparer M. Martin à un martyr. Pour un courtisan, en effet, il n'y a rien de plus pénible que d'avoir à affronter le courroux du maître qu'il a trompé, et qu'il n'a trompé que pour servir de petites amitiés qui devraient toujours être primées par la raison d'état. Après tout, cependant, les services de toute espèce que M. Martin a rendus pendant quinze ans valent bien qu'on lui pardonne la supercherie à laquelle il a eu recours pour pousser M. de Montozon à la pairie.

On a déjà annoncé qu'une expédition nouvelle devait être dirigée contre les Hovas, à Tamatave. Si l'on en croit le *Courrier du Havre*, cette expédition serait dirigée par le prince de Joinville avec le concours d'une force britannique.

Le ministère peut être assuré que ce nouvel acte de l'entente cordiale contre un pays sur lequel nous avons des droits exclusifs soulèvera dans la France entière une réprobation non moins vive que

toutes les lâchetés commises jusqu'à ce jour par M. Guizot au profit de l'Angleterre.

Que par hasard les bâtiments anglais se soient rencontrés une fois avec les bâtiments français sur les côtes de Madagascar pour accomplir en commun une œuvre de protection commune en faveur des nationaux anglais et français qu'il était urgent de secourir, cela se conçoit et s'explique ; cette manifestation ne saurait avoir de conséquence fâcheuse pour nous. Mais aujourd'hui, de propos délibéré, associer les forces britanniques aux forces de la France pour exercer des représailles contre des peuplades au sein desquelles la France seule a droit de faire reconnaître son autorité, ce serait le comble de l'inhabilité, ce serait une humiliation qui ne devrait pas demeurer impunie.

Des lettres de Buenos-Ayres du 5 juillet, arrivées par la voie des Etats-Unis, présentent les affaires de la Plata sous un tout autre point de vue que ne l'ont fait jusqu'à présent les avis venus par voie de France et d'Angleterre. De tous les points les nouvelles sont d'accord pour dire que les ministres de France et d'Angleterre, MM. Ouseley et le baron Deffaudis, ont signifié en ultimatum à Rosas de retirer ses troupes du territoire de Montevideo, sans dissimuler l'arrière-pensée qu'ils ont de remettre le chef Riveira à la tête du gouvernement de cette république.

La situation actuelle est celle-ci : depuis la perte de la bataille d'India-Muerta, les troupes de Montevideo sont réduites à 200 hommes qui défendent la ville avec 2,600 étrangers, Français et Italiens principalement, pour auxiliaires. Oribe occupe tout le pays avec les soldats de Rosas jusque sous les remparts de la ville assiégée.

Les deux ministres ont déclaré que si les troupes argentines ne se retiraient pas de bonne grâce, des marins et soldats seraient immédiatement débarqués des deux divisions navales de France et d'Angleterre, et que ces renforts aideraient la garnison de Montevideo à reconquérir le territoire de la république sur Oribe. Ils ont ajouté que dans aucun cas le droit de blocus ne serait reconnu à Rosas contre Montevideo.

Le gouvernement argentin avait offert la médiation de M. Brent, ministre des Etats-Unis ; elle n'a pas été acceptée, M. Brent n'ayant pas de pouvoirs de son gouvernement pour cela, et n'occupant pas non plus un rang assez élevé en diplomatie pour traiter avec MM. Ouseley et le baron Deffaudis.

L'opinion, aux Etats-Unis, était que Rosas ne céderait pas, et même que, pour toute réponse à leur ultimatum, les ministres de France et d'Angleterre recevraient leurs passeports. Le *Journal du Commerce* de New-York assure qu'immédiatement des lettres de marque seront signées par Rosas, autorisant à courir sus aux navires de commerce de France et d'Angleterre, aussitôt que l'île Martin-Garcia sera occupée par les forces combinées des deux nations, et que les ports de Buceo et de Buenos-Ayres seront déclarés en état de blocus.

On paraît croire aussi en Angleterre que Rosas ne cédera pas, car un long article du *Times* sur les affaires de la Plata, qu'il reprend depuis les premières dates des différends survenus entre les républiques auxquelles ce fleuve aboutit et la République-Argentine, finit par une invitation au gouvernement anglais d'envoyer des renforts à la division navale qui est actuellement devant Buenos-Ayres.

Si la compagnie du chemin de fer du Nord ne hâte pas ses travaux, dit un journal, nous craignons que l'administration des postes ne soit bientôt obligée d'augmenter la dimension des malles de Calais et de Boulogne, pour pouvoir transporter, non pas les voyageurs, mais simplement les journaux anglais. Ceci n'est point une exagération ; il est déjà arrivé plusieurs fois que le paquebot de Douvres n'ayant pas pu traverser le détroit à cause du mauvais temps, il y avait le lendemain double arrivage de lettres et de journaux, et, dans ce cas-là, nous ne recevions que les journaux d'un seul jour, parce que la malle n'avait pas assez de place pour le reste. Or, depuis quelque temps les journaux anglais prennent régulièrement des dimensions doubles de celles qu'ils avaient autrefois. Il y a déjà deux ou trois ans que le *Times*, par exemple, publie tous les jours, outre ses huit pages habituelles, un supplément soit de quatre pages, soit de huit, en tout douze ou seize pages de son grand format. Il y a long-temps aussi que les journaux du matin, le *Morning-Chronicle*, le *Morning-Herald* et le *Morning-Post*, publient une feuille double, c'est-à-dire huit pages. Enfin, depuis environ un an, le *Standard* a donné le premier l'exemple d'un journal du soir paraissant avec une feuille double comme les journaux du matin.

Mais depuis une quinzaine de jours ce développement a pris des proportions qui dépassent tout ce qui s'était vu jusqu'à présent. Le *Morning-Herald* et le *Morning-Chronicle* se sont mis, comme le *Times*, à publier des suppléments à leurs huit pages, et enfin les autres journaux du soir, le *Globe* et le *Sun*, en sont aussi arrivés, comme le *Times*, aux suppléments. Hier, par exemple, c'était une véritable avalanche ; le *Times* avait un supplément double, c'est-à-dire seize pages, le *Morning-Chronicle* en avait douze, le *Standard* en avait huit, le *Globe* et le *Sun* en avaient six, et enfin le *Morning-Herald* avait, outre la feuille double, deux suppléments, un de huit, l'autre de quatre pages : en tout vingt pages de grand format.

— Comment, madame, s'écria Gustave, n'est-ce donc pas un supplice cruel pour un officier d'être sans cesse poursuivi par le souvenir d'une femme des plus aimables et des plus attrayantes, dont l'esprit l'a ravi, qui lui a inspiré l'amour le plus vif ?

— Et dont pourtant il n'a pas vu la figure, interrompit malicieusement la baronne de Valden ; vous avouerez que votre ami était d'un caractère bien prompt à s'enflammer...

— Ah ! tant de grâces et d'attraits pouvaient-ils appartenir à une figure commune ? répliqua Gustave avec un enthousiasme que justifiait peu son titre de narrateur. Oui, les traits de son visage égalaient au moins ses autres charmes ; sa physionomie devait être céleste... Et ne plus la revoir, ne pas même entendre parler d'elle... voilà ce qui cause le désespoir de mon ami... car le temps n'est pas encore parvenu à effacer de sa mémoire l'impression profonde d'un instant de bonheur, et même il est des moments où il croit ne devoir plus se regarder comme maître de lui jusqu'au jour où il plaira à son inconnue de venir réclamer ses droits ou le rendre à la liberté.

— Vous prêtez à votre ami un sentiment de délicatesse qu'il est bien rare de rencontrer, qu'on pourrait à la rigueur traiter d'exagération, mais qui ne lui en assure pas moins toute mon estime... et, j'en suis certaine, aussi celle de ces dames, sans exception.

Cette réflexion, la dernière de la soirée sur ce sujet, fut faite par la baronne de Valden.

Quelques jours après cette causerie de salon, Gustave trouva dans un paquet de dépêches, et sans timbre, une lettre à son adresse ainsi conçue :

« Pour des motifs qu'il est inutile d'exposer, on n'a pas cru devoir cacher plus long-temps à M. de Valberg un événement que d'abord on avait résolu de lui laisser ignorer. M. de Valberg est, depuis quatre mois, père d'une fille, sur le sort de laquelle il n'a aucune inquiétude à concevoir, car elle reçoit les soins d'une mère qui l'aime avec tendresse, et sa for-

Des Anglais seuls, avec leur goût particulier pour la statistique, pourraient compter le nombre de lignes, ou de lettres, ou de pieds carrés que représente cette masse de papier. Le *Morning-Herald* derniers jours il a publié 672 colonnes, près de 100 par jour.

Le *Moniteur Judiciaire* publie la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

« Je viens vous supplier d'ouvrir les colonnes de votre journal au récit de faits que je suis à même de prouver, et qui depuis quel temps causent à mon commerce un préjudice notable.

« Le 7 décembre 1839, M. le maire de la ville de Lyon a pris un arrêté portant « qu'il était désormais interdit à toute personne de » stationner dans les cours, corridors, escaliers, sous les portiques » et vestibules de l'Hôtel-de-Ville, pour s'y livrer à un trafic quel- » conque, notamment à celui de la vente des croix funéraires, du » placement des billets de logement, de la distribution des cartes, » adresses, prospectus, etc., etc., sous les peines prononcées par » le tribunal de simple police. »

« Cet arrêté, revêtu de l'approbation de M. le préfet, a été pris dans la limite des attributions municipales ; je n'ai point dès lors à en attaquer la constitutionnalité.

« Mais, fabricant de croix funéraires, je me plains avec juste raison que dans le bureau de la mairie, section des décès, on protège avec la plus grande bienveillance les intérêts d'une personne exerçant la même industrie que la mienne. Voici à quels procédés on a recours. En remettant les bulletins de décès, on y joint constamment l'adresse du fabricant de croix funéraires préféré, avec la désignation de son nom, de sa demeure, et force instances pour aller à son établissement plutôt qu'à tout autre. En un mot, on agit constamment dans l'exclusif intérêt de ce particulier, au détriment de celui d'autres marchands qui ont aussi de lourdes charges, des impôts à payer, des enfants à élever.

« Pour cet industriel tout est faveur et bienveillance ; au contraire, tout est à mon égard dureté, sévérité, amertume ; et lorsque, pour combattre cette déloyale concurrence, j'ose timidement braver l'arrêté de M. le maire, en glissant à la dérochée, dans les couloirs de l'Hôtel-de-Ville, quelques cartes à des passants, dans le but de leur faire mes offres de service, on m'expulse immédiatement, et quelques jours après on m'assigne devant le tribunal de simple police pour m'entendre condamner aux peines portées par l'article 471 du code pénal.

« Est-ce là la liberté industrielle que nos pères conquièrent en 89 ? Est-ce là de la justice ? Sera-t-il dit que l'arrêté du 7 décembre 1839 n'a été dicté qu'à l'effet de créer et de propager un déplorable abus ?

« La concurrence, qui d'individus à individus peut avoir des avantages capables de contrebalancer ses inconvénients, cesse d'être licite lorsque l'un des concurrents prend un point d'appui quelconque sur une influence administrative ou autre qui ne permet pas la lutte à armes égales.

« Je suis convaincu que de tels actes sont commis à l'insu de l'autorité ; mais j'ai le droit de les dévoiler puisqu'ils nuisent à mes intérêts, et, au besoin, je m'offre de prouver par des personnes notables et dignes de foi que tout ce que j'ai avancé est l'expression de la plus exacte vérité.

« Agréez, etc.

« Lyon, le 30 septembre 1845. »

MALET.

A M. le rédacteur du Censeur.

« Lyon, 1^{er} octobre 1845.

« Monsieur,

« Ayant déjà eu l'obligeance de publier un article au sujet de mes deux arrestations, par M. le commissaire de police de Vaise, veuillez, je vous prie, me la continuer pour celui-ci, qui y est encore relatif.

« La seconde fois que je fus arrêté, m'étant retiré après mon interrogatoire, je n'ai pas pu connaître le résultat de la délibération, ni quelles furent les observations de M. Landal.

« J'apprends à l'instant que M. le substitut du procureur du roi, président du petit parquet, n'a infligé aucun blâme à M. le commissaire de police, et que c'est sur sa demande que j'ai été mis en liberté.

« Tenant à rester dans le vrai et à éloigner autant que possible toute idée d'animosité de ma part, je m'empresse de rectifier ce fait, en vous priant de l'accueillir avec la même bienveillance que pour le premier, inséré le 30 septembre.

« Agréez, etc.

J.-B. FLEURY-MOREL. »

Tribunaux.

UNE ARTISTE DÉCHUE.

Jenny Gandot est une grande et belle fille qui, à l'appel de son nom, se lève avec assurance.

M. le président : Quel est votre âge ?

La prévenue : Vingt-un ans.

D. Et votre état ? — R. Je suis artiste acrobate, et je m'en honore. Toutes les réponses de la prévenue sont faites à voix haute et d'un ton qui affecte l'effronterie.

M. Grimouillet, s'avançant : Je suis traiteur.

Quel motif l'avait portée à une action si contraire à la dignité de son sexe ? Était-ce seulement l'attrait du plaisir ? Était-ce un intérêt résultant de quelque position exceptionnelle ? Du reste, les hommes, naturellement enclins à l'indulgence pour ces sortes de choses, prétendaient que l'inconnue ne pouvait être une femme ordinaire, et qu'elle avait conduit son roman avec autant d'esprit que de fermeté. Tous auraient désiré se trouver à la place de l'ami de Gustave ; mais ils s'accordaient aussi sur ce point, qu'aucune considération ne les eût empêchés de profiter de l'avantage de leur position pour découvrir le secret de la belle mystérieuse.

— Sans doute elle méritait peu de ménagements, celle qui avait pu se résoudre à mettre de côté toute estime d'elle-même.

Ces paroles furent prononcées d'un ton grave et sévère par une dame de cinquante ans environ.

— J'admets, dit la sœur du comte de Felsheim, qu'il soit impossible de justifier l'inconnue, l'ami de M. de Valberg n'en était pas moins lié par son serment, et je l'approuve de s'être comporté en homme d'honneur même à l'égard d'une femme qui n'en paraissait pas digne.

La dame qui venait de parler était fort jolie ; on ne lui eût pas donné plus de dix-huit ans, bien qu'elle en eût vingt-cinq. Sa grâce, sa beauté, attiraient tous les regards, sans exception ceux de Gustave, qui la contemplait avec une admiration mêlée d'étonnement. Elle était veuve et se nommait la baronne de Valden.

— Vous conviendrez pourtant, madame, dit un jeune homme à l'air suffisant qui s'était approché du petit cercle au moment où Gustave avait commencé son récit, vous conviendrez que ce pauvre officier avait bien quelque droit de tirer vengeance du tour sanglant que lui jouait l'inconnue...

— Il en est parmi vous, messieurs, interrompit la comtesse en souriant, qui se seraient peut-être estimés fort heureux d'être les héros d'une pareille aventure, et qui, dans le fond, ne trouvent pas le tour si méchant qu'ils veulent bien le dire.

tune l'appelle à occuper une place brillante dans la société. Cependant, comme il n'est rien de plus incertain que l'avenir, on a joint par prévoyance à ce billet la moitié d'une bague coupée dans son épaisseur, sur laquelle est gravée la date de la naissance de l'enfant ; celui-ci, dans le cas où cela serait nécessaire, se fera connaître en représentant l'autre moitié.

— Je suis père ! s'écria Gustave en pressant l'anneau contre ses lèvres ; puis il repoussa tout-à-coup avec humeur et l'anneau et la lettre.

Il suffira de quelques mots d'explication pour faire comprendre cette brusque transition entre deux mouvements si contraires : un nouvel amour avait trouvé place dans le cœur de Gustave.

Beauté, jeunesse, fortune et liberté, ce sont quatre talismans dont un seul suffit pour attirer sur les pas d'une femme un essaim de prétendants. La baronne de Valden, qui les possédait tous, devait être et était en effet suivie d'une foule d'adorateurs ; mais pas un n'avait encore acquis le droit de porter la tête haute et de jeter sur ses rivaux un superbe regard de mépris ; elle leur faisait à tous un sort égal, c'est-à-dire qu'elle répondait à leur empressement par une souveraine indifférence, et que, sous ce rapport, nul n'avait à se plaindre d'être moins bien partagé que les autres.

Gustave, dès le soir de son admission chez le comte de Felsheim, avait subi, sans s'en douter, l'influence magique des charmes de la jeune veuve ; il s'abandonna sans défiance au plaisir d'admirer un esprit fin et délicat, des grâces qui n'avaient rien d'étudié. Sa pensée n'allait pas, il est vrai, au-delà du bonheur de la voir, de causer avec elle ; mais ce bonheur lui était si précieux qu'il eût négligé les affaires les plus importantes plutôt que de manquer à une seule des soirées du comte.

Cependant l'idée ne lui était pas encore venue de donner un nom à cette attraction sympathique qui le rapprochait sans cesse de la baronne ; ce fut la lettre qu'on a lue plus haut qui vint l'éclaircir soudainement sur la véritable situation de son cœur.

(La suite à un prochain numéro.)

La prévenue : Dites donc gargarier.
Grimouillet, reprenant avec dignité : Je suis traiteur, rue Mouffetard.
Elle est entrée chez moi en qualité de domestique.
Gargarier : Bien pour mon malheur ! Devenir cuisinière de gargote, quand on a l'honneur d'être artiste acrobate !... Oh ! ça ne m'arrivera plus !
Grimouillet : Mademoiselle m'a volé huit nappes, qu'elle a portées à la couturière ; cette dernière m'a averti. J'ai livré la coupable à la justice.
Le président à la prévenue : Convenez-vous du fait ?
La prévenue : Oui, j'ai volé. Puisque c'est fait, je suis bien forcée de le reconnaître.
Le président : Quel motif vous a poussée à cette mauvaise action ?
La prévenue, d'une voix moins assurée : C'est la misère, Messieurs.
Le président : Vous avez volé une révolution assez habituelle à la nature humaine, dont l'énergie, dans un moment donné, se soutient quelquefois de tension des nerfs, mais finit par céder à l'émotion. D'effort, la fille Jenny Gandot devient humble et suppliante. Elle fond en larmes et ne parle plus que d'une voix entrecoupée de sanglots.
Le président, pleurant : Oui, c'est la misère qui m'a mise là ! J'ai volé ces nappes pour me faire des chemises ; c'est pour ça que je les ai portées chez la couturière. Je n'avais plus rien pour me couvrir ; M. Grimouillet, dans une maladie que j'ai faite, avait eu le cœur de me laisser payer mes tisanes.
Le président au témoin Grimouillet : Que valait chacune de vos nappes ?
Le témoin : Quarante ou cinquante sous.
Le président : Allons donc ! on n'en aurait pas donné six sous au Temple.
La prévenue ne valaient pas la façon des chemises.
Le tribunal condamne la fille Jenny Gandot à un mois de prison.
Jenny, essuyant les yeux : Oh ! merci, mes bons messieurs !
Le président : Ayez soin de ne plus vous mettre dans une position semblable.
Jenny : Oh ! soyez tranquille ! ce sera mon dernier écart devant la justice. Je vais me refaire acrobate ; il n'y a rien de tel que son métier.
Le président : Allez, allez.
Jenny à elle-même : Un mois ! Je serai sortie pour la foire de Rouen, à la Saint-Romain. (A l'audientier.) Il n'y a pas d'amende ?
L'audientier : Non.
Jenny : Bah ! trois ou quatre pas de plus sur la corde et j'aurai payé ça.
Au garde municipal qui l'emmène : Quand vous viendrez à notre baraque, je vous ferai voir le spectacle gratis.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Courrier du Havre* :
« Au Havre, M. le ministre de la marine a eu une longue conférence avec M. Doullé, pilote major. Il s'est ensuite entretenu assez longuement avec le pilote Léopold Mazerat, auquel il a demandé des informations précises sur la situation des fonds de la rade.
Le ministre a écouté avec beaucoup d'intérêt les explications que données Mazerat tant sur ce projet que sur la position des pilotes du Havre par rapport à leur nombre et aux droits qui leur sont payés. »
— Le docteur M. de Z... est un de ces industriels qui ont mis tout leur capital en réclames et rendu leur nom familier aux lecteurs de la quatrième page des journaux. Mais ce moyen de fortune n'avait pas, à ce qu'il paraît, réussi au docteur, et il en avait imaginé un autre avec l'aide de sa femme, jeune et jolie personne.
M^{me} M... de Z... sortait donc le soir du domicile conjugal et allait se promener dans les endroits les moins illuminés de la rue de Brou et des rues voisines. Lorsqu'elle avait un passant dont la mise annonçait l'aisance et la figure le cœur compatissant, elle l'observait, et, en lui remettant un petit papier imprimé, faisait appel à sa charité.
Souvent cet appel était infructueux ; alors la dame ne perdait pas courage, et elle cherchait à attirer le passant dans un endroit encore plus sombre et plus écarté. C'était ordinairement du côté des Champs-Élysées. Arrivée là, elle renouvelait ses instances, et si le passant résistait encore, un inconnu à la mine rébarbative, se présentant tout-à-coup, se récriait brutalement contre l'affront qu'on lui faisait en abusant ainsi de l'expérience de son épouse. Le passant, dans la crainte du scandale, finissait par mettre la main à la poche, et on le laissait s'éloigner tranquillement.
Ce manège durait depuis quelques jours ; mais, par malheur pour l'estimable couple, M. le préfet de police en fut informé, et des agents du service de sûreté furent apostés dans les endroits fréquentés par les deux époux. Le manège accoutumé fut pratiqué à l'égard de l'un des agents ; il le laissa se prolonger jusqu'à l'apparition du terrible inconnu ; mais alors la scène changea, et ce fut l'agent qui, mettant la main sur le mari et la femme, leur signifia qu'ils eussent à le suivre jusqu'au dépôt de la préfecture de police, où ils se trouvent en ce moment.

— On lit dans le *Journal des Débats* :
« M. le colonel Eynard, aide de camp du maréchal Bugeaud, vient d'arriver à Paris. M. le maréchal Bugeaud, après s'être arrêté quelques jours à Soultz, en est reparti pour Excideuil, où il restera environ un mois. On l'attend à Paris dans la seconde quinzaine de novembre. L'intention du maréchal est de repartir pour l'Afrique vers le 15 décembre. »

— On lit dans le *Moniteur* :
« C'est à tort que le *Journal l'Algérie* annonce que M. le ministre de la guerre, frappé des difficultés que présente la mise à exécution de l'ordonnance du 21 juillet, vient d'ordonner la suspension de l'organisation des régiments de spahis, et de maintenir le statu quo jusqu'au 1^{er} janvier 1846. Aucun ordre semblable n'a été donné ; loin de là, M. le lieutenant général Galbois, inspecteur général de la cavalerie en Afrique, chargé de l'organisation des régiments de cavalerie indigène, s'acquitte en ce moment de sa mission avec la plus grande activité, et bientôt, sans doute, il en mesurera de rendre compte de son entier accomplissement. »

— Quelques journaux de la cour ont annoncé que le roi faisait construire à ses frais, dans les ateliers d'Indret, un petit bateau à vapeur du nom de *Passe-Parlout*, pouvant entrer dans tous les ports de la Normandie. Le bâtiment en question est en effet sur chantier à Indret ; mais comme il y a longtemps que le *Passe-Parlout* est compris sous le nom de *Anacréon* dans le cadre des bâtiments de l'Etat en construction, il est plus que probable que ce sera pas la liste civile qui en fera les frais.

— On lit dans un journal de Marseille :
« Il n'est bruit au palais que de la démission et de la disparition de M. Ricard, substitut du procureur du roi. Nous ne saurions dire si ce qu'on rapporte au sujet de cette démission et de ce brusque départ. Il ne s'agit toutefois que d'un dérangement d'affaires assez grande gravité. »

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE.
Les journaux de Madrid sont du 25.
On assure que la reine doit aller passer l'hiver à Séville, et qu'elle y sera accompagnée par la frontière de Portugal pour avoir une entrevue avec dona Maria.
Le conseil de guerre a prononcé sa sentence dans l'affaire des bandes du 5. Cinq individus sont condamnés seulement à un an

de Présides. Le procès véritable sera intenté à l'ex-député Velo et au député Ortega, qu'on a arrêté à Saragosse et qu'on veut impliquer dans les événements.

Le service du bout du mois pour Manuel Gil, fusillé à la suite des affaires du 19 août, devait être célébré avec pompe dans l'église de Saint-Gaetan. La police y a mis obstacle et a fait fermer l'église.

M. Ramon Giraldo, membre du tribunal suprême, a donné sa démission des fonctions de sénateur. Ce digne magistrat était le seul progressiste que le choix de la couronne eût fourvoyé dans la chambre haute nouvellement émanée du bon plaisir.

Le *Clamor* assure que M. Breton a remis une note énergique à M. Martinez de la Rosa relativement à l'attentat dont M. Mauguin fils a été victime. Nous verrons ce qui en résultera et si Cordova sera destitué.

Les nouvelles de Barcelonne du 26 n'offrent pas d'intérêt. Les assassinats continuent sur les grandes routes.

Une lettre de la Havane en date du 9 août annonce que le fameux écuyer Avillon, qui était à Matanzas avec une troupe équestre, est mort dans cette ville de la fièvre jaune.

BELGIQUE.

On lit dans l'*Organe des Flandres* :

« Nous avons parlé hier des rumeurs malveillantes qui circulaient depuis quelques jours, et d'après lesquelles des désordres devaient avoir lieu lundi prochain dans notre ville. Aujourd'hui que l'autorité judiciaire s'est préoccupée de l'influence que ces rumeurs pouvaient avoir sur l'ordre public, nous devons en faire connaître l'origine. »

« Depuis une quinzaine de jours a paru, en langue flamande, dans notre ville, une brochure de 16 pages, intitulée : « Procès entre les flics et le gouvernement. — Somme adressée, au nom de la classe ouvrière souffrante, à M. Manilius, membre de la chambre des représentants pour la province de la Flandre orientale, et au gouvernement, à l'effet de délibérer sur les moyens propres à faire revivre notre ancienne industrie. »

« Cette brochure, qui est signée S.-F. Verlinde-Müller, demeurant Marché-aux-Grains, 48, est écrite dans un style furibond, et contient des sorties aussi violentes qu'injustes et absurdes contre M. Manilius. »

« Enfin la brochure se termine par la sommation faite à l'honorable député et aux ministres de se présenter lundi 29 septembre, à dix heures du matin, soit à l'Hôtel-de-Ville, soit chez Verlinde-Müller, à l'effet d'entendre développer les moyens par lesquels ce dernier veut faire revivre l'ancienne industrie linière. »

« Quoique dirigé contre les filatures de lin à la mécanique, et par conséquent contre les intérêts des ouvriers de Gand, l'écrit de Verlinde a fait beaucoup de bruit en ville et même à la campagne. Un cabaretier de Gavre, commune située sur la route de Gand à Audenarde, nommé de Bruyne, s'est fait dans son endroit le distributeur de la brochure, et a poussé sans doute trop loin son zèle, puisqu'il a été arrêté avant-hier à Gavre et conduit par la gendarmerie à Gand, où il est actuellement détenu sous la prévention d'avoir excité le peuple à la révolte. Il a déjà subi deux interrogatoires devant le juge d'instruction. »

« Cette mesure n'est pas la seule que l'autorité judiciaire a prise. Vendredi, vers cinq heures, M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction, accompagnés de M. le commissaire de police Verhulst, se sont rendus chez Verlinde-Müller, Marché-aux-Grains, 48, où ils ont fait une perquisition domiciliaire qui a duré jusqu'à sept heures et quart. Ils ont saisi quelques lettres, des exemplaires de la brochure, et il paraît qu'à la suite de cette saisie, l'arrestation devait avoir lieu ; mais celui-ci, ayant obtenu la permission d'aller dire un mot aux peintres-ouvriers qui étaient dans la maison, a profité de l'occasion pour s'enfuir par une cave qui communique avec son domicile, et dont l'issue donne sur la rue à côté de la maison voisine. »

« Le bruit continue à circuler que des désordres doivent éclater lundi prochain, mais nous espérons qu'il n'en sera rien. Toutefois, quoi qu'il arrive, les autorités ont pris leurs mesures, et les tentatives qui pourront être faites pour troubler l'ordre public seront énergiquement réprimées. »

POLOGNE.

On écrit de Varsovie :

« Des canons sont braqués dans la cour du château. On a enlevé de la salle du trône tous les tableaux de l'histoire de Pologne et les portraits des rois les plus célèbres. Au théâtre, il est défendu de donner des signes de mécontentement. Le public se venge en applaudissant frénétiquement, par ironie, les artistes que l'autorité protège. »

SAXE.

DRESDE, le 25 septembre. — Dans la séance de la chambre des députés de ce jour, il a été donné lecture de deux pétitions ayant pour objet, l'une la liberté de la presse, et l'autre une constitution plus libérale pour l'église luthérienne en Saxe. La première a été renvoyée à la troisième commission, et la seconde à la première chambre, à laquelle a été présenté un projet de loi sur cette matière, et qui a nommé une commission extraordinaire pour les affaires religieuses. Le prince Jean a été nommé président de la première commission de la première chambre, et le docteur Gross secrétaire. Le bourgmestre Wehner a été nommé président de la quatrième commission.

ETATS-UNIS.

Le paquebot à voiles le *Sea*, entré jeudi à Liverpool, a quitté New-York le 3 septembre courant ; les nouvelles qu'il apporte sont donc d'un jour postérieures à nos derniers avis.

L'état des affaires n'avait éprouvé aucun changement, et le manque de nouvelles des corps de troupes dirigés sur le Texas laissait les esprits dans une pénible incertitude.

« Si l'on peut ajouter quelque confiance, dit le *New-York-Herald*, aux derniers rapports que nous avons reçus de la Vera-Cruz, les troupes mexicaines doivent avoir atteint le Rio-Grande à cette heure ; et, si elles le passent, nul doute que nous n'apprenions bientôt qu'un engagement sérieux a eu lieu entre les deux corps d'armée. »

« Nous ne savons rien non plus sur l'armement des corsaires ; sur tous ces points l'anxiété générale augmente à chaque instant, car on est impatient de savoir quel sera le résultat de toutes les déclarations, menaces et protestations du Mexique, et quels sont les préparatifs faits par le gouvernement de l'Union pour repousser une attaque. »

— Le paquebot américain *Albany*, entré hier au Havre, nous apporte des nouvelles directes de New-York en date du 8 septembre. Les avis du Texas arrivés la veille par le navire *Avola* n'annonçaient encore rien de décisif. Les troupes américaines prenaient paisiblement possession du territoire du nouvel état. Le 18 août, le général Taylor avait enfin réussi à faire sortir 1,500 hommes de la baie d'Arkansas et s'était avancé sur le territoire texien jusqu'à Corpus Christi. De son côté, le régiment de dragons qui était entré au Texas par la voie de terre est arrivé à San-Antonio, d'où il se dirigeait vers le même point. Les rumeurs les plus contra-

dictoires circulaient sur le nombre et sur les mouvements des troupes mexicaines qui se trouvaient à Matamoras.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, le 20 septembre. — M. Mangel vient d'arriver ; le vice-roi l'a fait immédiatement appeler et l'a retenu chez lui pendant plus de trois heures. On s'attend à voir bientôt commencer le barrage ; on y mettra probablement la main vers la fin du mois prochain. M. Mangel attendra maintenant l'arrivée des machines qui ont été commandées. L'utilité de ce travail est incontestable ; elle est devenue indispensable depuis l'apparition de l'épizootie.

MEXIQUE.

Par les avis de New-York jusqu'au 6 septembre, apportés par le *Henry-Clay*, arrivé à Liverpool, nous apprenons que les troupes mexicaines, au nombre de 10 à 15,000 hommes, dont 9,000 de cavalerie, ont reçu l'ordre de marcher sur la frontière texienne et de prendre position à dix lieues E. ou sur le banc texien du Rio-del-Norte. (Shipping-Gazette.)

AUTRICHE.

Le prince de Metternich est, depuis le 25 septembre, de retour à Vienne. On y attend sous peu sir Robert Gordon, l'ambassadeur anglais, de retour de son voyage en Angleterre, ainsi que M. le comte de Medem, ambassadeur de Russie, et M. le comte de Flahaut, ambassadeur français, qui a fait une absence prolongée de son poste.

AMÉRIQUE DU SUD.

Nous apprenons par les dernières nouvelles reçues de Montevideo que M. le baron Deffaudis, ministre de France à Buenos-Ayres, avait fait au gouvernement de Montevideo la communication suivante :

« Buenos-Ayres, 9 juillet 1845.

« Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France, a demandé hier, de concert avec M. le ministre d'Angleterre, au gouvernement de Buenos-Ayres :

« 1^o L'évacuation du territoire de l'Uruguay par les troupes argentines ;
« 2^o L'éloignement de devant Montevideo des forces navales argentines qui en ce moment font le blocus de ce port.

« En même temps, et comme cela était rigoureusement juste, le soussigné a déclaré au gouvernement argentin qu'il prendra les mesures nécessaires pour que toute participation des personnes de sa nation aux querelles intérieures de l'Uruguay cesse de la manière la plus complète le jour où le gouvernement argentin retirera lui-même ses troupes du territoire de ce pays et en éloignera ses forces navales.

« En donnant ces informations à S. Exc. M. le ministre des relations extérieures, le soussigné aime à compter d'avance sur le concours du gouvernement de l'Uruguay en tout ce qui lui deviendrait nécessaire pour l'exécution de la déclaration qu'il a faite au gouvernement argentin.

« Baron DEFFAUDIS. »

— Le steamer *Caledonia* est entré dimanche à Liverpool avec des avis de New-York jusqu'au 15 septembre.

Les nouvelles reçues par cette voie sont très importantes. Les avis de Rio-Janeiro sont du 8 août, et ceux de Buenos-Ayres du 26 juillet.

Nous apprenons que l'intervention de l'Angleterre et de la France dans les affaires de la Plata avait totalement échoué, et que M. Ouseley et le baron Deffaudis s'étaient retirés à Montevideo, Rosas ayant rejeté l'ultimatum envoyé par ces ministres, et dont l'objet était de demander le retrait des troupes argentines et de la flotte de devant Montevideo.

Les forces navales des puissances alliées se sont emparé en conséquence de l'escadre de Buenos-Ayres, et ont envoyé une sommation au général Oribes, qui commande l'armée assiégeante, de se retirer de la bande orientale.

Une grande agitation régnait à Buenos-Ayres, et on supposait que la France et l'Angleterre déclameraient la guerre à la République-Argentine. Pendant les négociations ouvertes à Buenos-Ayres, le chargé d'affaires américain, M. Brant, a offert sa médiation. Sa proposition a été acceptée par le général Rosas, mais refusée par les ministres français et anglais par le motif que cet agent n'avait ni instructions ni autorisation de son gouvernement.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 1^{er} octobre 1845.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,825	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	4,835	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	4,435	
320	3,000	Bateaux à vapeur.	3,960	
500	4,000	Société lyonn. des transp. Rh.-Saône.	5,130	
200	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	2,950	
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	3,350	
1,050	500	Compagnie du Rhône.	9,100	
6,000	5,000	Canal de Givors.	900	
350	500	Eclairage par le gaz, Abbeville.	550	
1,000	500	Angers.	420	
500	—	Avignon.	—	
—	—	Bayonne.	—	
1,000	450	Besançon.	620	
500	1,000	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	1,050	
400	500	Bourg.	550	
500	1,000	Bourges.	975	
1,250	400	Clermont.	445	
1,200	300	Colmar.	—	
500	700	Dijon.	950	
1,500	400	Dole.	290	
450	600	Florence.	520	
1,200	—	Gènes.	952	
—	—	Grenoble.	1,950	
—	—	Guillotière.	1,390	
—	—	Laval.	350	
—	—	Limoges.	550	
—	—	Lyon, Compagnie Perrache.	4,125	
—	—	nouvelle émission.	4,215	
—	—	Metz.	990	
—	—	Mézères et Charleville.	670	
—	—	Montpellier.	880	
—	—	Moulins.	620	
—	—	Mulhouse.	755	
—	—	Naples.	500	
—	—	Nevers.	650	
—	—	Perpignan.	555	
—	—	Puy.	510	
—	—	Reims.	640	
—	—	Rive-de-Gier.	500	
—	—	Saône-et-Loire.	1,215	
—	—	Saint-Etienne.	1,620	
—	—	Strasbourg.	1,430	
—	—	Trieste.	1,030	
—	—	Trois villes du Midi.	550	
—	—	Troyes.	740	
—	—	Turin.	1,040	
—	—	Valence.	675	
—	—	Venise.	1,220	
—	—	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche.	18,810	
—	—	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,500	
—	—	Mines de houille.	840	
—	—	Obligation de ladite compagnie.	1,167	
—	—	Société civile.	1,000	
—	—	Côte-Thiollière.	—	
—	—	Compagnie générale des Tréfonds.	500	
—	—	Compagnie des mines des Lites.	580	
—	—	Compagnie du Villars.	750	
—	—	C ^o des Houillères de Saint-Etienne.	1,675	
—	—	Sur le Rhône.	2,080	
—	—	de la Feuillée.	1,620	
—	—	du Palais-de-Justice.	200	
—	—	de l'He-Barbe.	220	
—	—	de Vaise.	1,545	
—	—	nouvelle émission.	1,530	
—	—	Moulins à vapeur de Perrache.	8,200	
—	—	Gare de Vaise.	100	
—	—	Terrains de Vaise.	500	
—	—	Compagnie des Eaux de Villefranche.	520	

Océanie.

On écrit de Papeiti en date du 4 mai dernier : « La reine Pomaré est toujours en hostilité avec les Français ; elle se maintient à Raiatea avec les mécontents de l'Archipel, et là, à l'aide de quelques soldats et marins déserteurs de nos équipages, voire même de capitaines de la marine anglaise, elle a construit des fortifications qui coûteraient à enlever à la baïonnette. C'est dans cette situation défensive que la reine attend de l'Angleterre les forces suffisantes pour reprendre la souveraineté qu'elle a perdue. Nous vivons ici comme dans une place de guerre : le jour, battant la campagne les valées ; gendarmes et soldats s'éparpillent à droite et à gauche pour surprendre les ennemis cachés. Les indigènes nous font une véritable guerre de Kabyles. »

HAÏTI.

Une correspondance américaine qui a besoin d'être confirmée contient ce qui suit :

« Des nouvelles de Port-au-Platt (Haïti) rapportent qu'un corps haïtien de 1,500 hommes avait surpris pendant la nuit un village dominicain situé à soixante lieues de cette ville, et qu'il en avait massacré tous les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe. En apprenant cette horrible boucherie, les Dominicains avaient couru aux armes et juré vengeance. La loi martiale avait été proclamée dans toute la république ; un corps de 10,000 hommes s'était avancé vers la frontière jusqu'à Santa-Angela, et 1,000 hommes avaient été dirigés sur Port-au-Platt qui, aux dernières dates, était dans la plus grande consternation. »

IRLANDE.

Un grand meeting des partisans du rappel doit avoir lieu à Thurles, ville du comté de Tipperary, à vingt-huit lieues de Dublin. Toutes les mesures sont prises pour donner à cette démonstration un caractère de grandeur et d'unanimité qui fasse oublier le long silence du parti et celui de son chef. O'Connell s'est mis en route au milieu des populations animées par sa présence. Voici ce qui s'est passé à sa première station, à Cashel.

Le libérateur, sur toute la route de Limerick à Cashel, dans le comté de Tipperary, a reçu les hommages de la population. A trois milles de Cashel, une nombreuse députation est venue au-devant de lui. Un cortège s'est organisé et s'est mis en marche. La population, portant des rameaux verts, précédait la voiture d'O'Connell. L'orchestre jouait des airs nationaux. Arrivé à Cashel, le libérateur est entré dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, où il avait été décidé qu'il recevrait les adresses du pays. Le docteur Hesseman, président des commissaires de la ville, a donné lecture d'une adresse. Le libérateur a remercié en ces termes :

« Les sentiments qui viennent d'être exprimés ne m'étonnent pas ; je sais que, comme moi, vous voulez la nationalité du pays, et que, comme moi, vous ne vous reposerez qu'après l'avoir obtenue. Après sept semaines de délicieux séjour dans ces montagnes où je suis né, je viens ici, plein d'ardeur nouvelle, vous redire les échos de ces montagnes chéries auxquelles j'ai appris à répéter mes serments de fidélité éternelle à l'Irlande. (Applaudissements.) Je viens vous demander, non plus le zèle, cela n'est pas possible, mais la persévérance qui seule peut assurer nos succès. Vous m'avez

promis de nommer un représentant du rappel à Cashel ; vous tiendrez votre parole.

Plusieurs voix : Certainement. Le libérateur : Merci mille fois, mes amis. Votre adresse m'anime et me donne un nouveau courage ; elle me rappelle ce qui est fait ; elle me fait voir combien il est aisé de faire le reste. Nous le ferons. Hurrah pour la vieille Irlande, notre mère à tous ! Hurrah pour le rappel ! (Applaudissements.)

Il est donné lecture d'une adresse des ouvriers et des métiers de Cashel. Le libérateur : Moi aussi je suis un ouvrier, et je suis fier de recevoir cette adresse de mes frères. Vos expressions, trop flatteuses pour moi, seront une nouvelle raison de continuer à consacrer ce qui me restera de force et de jours au but constant de mes efforts depuis un demi-siècle. Le maintien des droits de l'Irlande et le rétablissement de ses libertés (applaudissements), voilà l'ouvrage que nous nous proposons tous, mes frères. Puisque Dieu bénit nos efforts et nous donner un parlement siégeant à Dublin, avec ses ailes étendues sur toute l'Irlande ! et, à l'abri de ses ailes, puisse-t-il nous être donné de voir prospérer et s'agrandir la patrie ! Oui, croyez-le bien, vous vivrez pour voir le jour où se réaliseront ce qu'on appelait des rêves.

Le conseiller Doheny présente des enfants et des adultes qui, dans une classe voisine, étudient l'histoire de l'Irlande. Une adresse de ces écoliers est lue.

Le libérateur : Merci de votre adresse, mes enfants ; je ne puis pas, comme tout à l'heure je le faisais pour les ouvriers, me dire un des vôtres. (On rit.) Mais j'ai été des vôtres, j'ai été écolier comme vous. Mes enfants, on vous a vanté, trop vanté sans doute mes services. Je veux vous dire un secret. Je suis d'une origine aussi modeste, aussi humble que qui que ce soit de ma classe sociale. Fils d'un propriétaire de la campagne qui ne se distinguait ni par les jouissances ni par les prétentions aristocratiques, sans faveur, sans autre assistance que celle de l'opinion populaire, je me suis élevé, j'ai été élevé par le peuple à une position que des monarques pourraient envier (applaudissements), et que beaucoup voudraient atteindre en usant de leur pouvoir. Pourquoi et comment cela s'est-il fait ? Seulement par la vertu de la persévérance, seulement par la volonté de réussir et de faire tout ce que je pourrais pour arriver à ce but. (Applaudissements.)

Après ces discours, le libérateur est parti pour la résidence de M. Doheny, où il a passé la soirée et la nuit. Dans les rues, une foule immense l'a accompagné au bruit de la musique du rappel. Des escadrons de cavalerie et des détachements d'infanterie qui étaient venus à Cashel partiront demain pour Thurles, où l'on concentre d'autres forces.

Le gérant responsable, B. MURAT.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins ; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy ; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56 ; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

La supériorité du PAPIER D'ALBESPEYRES pour entretenir les vésicatoires sans odeur ni douleur s'explique par vingt-cinq ans de vogue en France et à l'étranger. — Se méfier des contrefaçons.

Bulletin de la Bourse de Paris du 1^{er} octobre 1845.

Les chemins de fer ont donné lieu à des affaires assez actives. Ouvert à 780 f., le chemin du Nord, après avoir atteint le chiffre de 810 f., est redescendu et a fermé à 795 f., dernier cours d'hier.

Trois pour cent.....	83 35	Obligations de Paris.....	1400
Quatre pour cent.....	108 50	CHEMINS DE FER.	
Quatre et demi pour cent.....	117 65	Saint-Germain.....	1400
Cinq pour cent.....	102 1/2	Versailles (rive droite).....	345
Emprunt de 1844.....	103 7/8	— (rive gauche).....	370
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	103 95	Paris à Orléans.....	1230
Cinq pour cent belge.....	103 1/2	Paris à Rouen.....	1060
Cinq pour cent napolitain.....	103 1/2	Rouen au Havre.....	877
Récépissés Rostchild.....	103 1/2	Avignon à Marseille.....	1015
Cinq pour cent romain.....	103 1/2	Strasbourg à Bâle.....	282 50
Cinq pour cent portugais.....	103 1/2	Orléans à Vierzon.....	693
Trois pour cent espagnol.....	103 1/2	Orléans à Vierzon.....	760
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	103 1/2	Amiens à Boulogne.....	210
Banque de France.....	3530	Bordeaux à la Teste.....	520
Comptoir Ganneron.....	4135	Montebau à Troyes.....	520
Banque belge.....	725	Chemin du Nord.....	795
Caisse Lafitte.....	1145	Fampoux à Hazebrouck.....	525

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 3 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	»	»	4022 50	»
Paris à Orléans.....	»	»	1250	»	1251 25	1250
Paris à Rouen.....	»	»	1058 75	»	1057 50	1058 75
Orléans à Vierzon.....	»	»	760	»	760	756 25
Bordeaux à Orléans prime.....	»	»	»	»	695	»
Amiens à Boulogne prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre.....	»	»	»	»	780	»
Chemin du Nord.....	800	797 50	»	»	»	»

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne, n° 1.

VENTE EN BLOC D'UN FONDS D'ÉPICERIE.

Sis à Lyon, rue des Célestins, 5. Le huit octobre 1845, à onze heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1, et sous les clauses et conditions du cahier des charges dont il est dépositaire, à la vente aux enchères du Fonds d'Épicerie exploité à Lyon, rue des Célestins, n° 5.

Cette vente comprendra clientèle, agencements, marchandises, ustensiles et la subrogation au bail qui expire le vingt-quatre juin mil huit cent cinquante.

Et, à défaut d'enchérisseurs, il sera immédiatement procédé, par un commissaire-priseur, à la vente en détail des objets mobiliers composant ledit fonds et dans les lieux mêmes où ils se trouvent. (4038)

Etude de M^e Girardet, avoué, place du Gouvernement, n° 5.

VENTE AUX ENCHÈRES, Devant le tribunal de première instance de Lyon, D'UNE FORT JOLIE MAISON DE CAMPAGNE,

ayant jardin, pré, pavillon et salle d'ombrage. Elle est située à Ecully, hameau des Peyrolliers, et appartient au sieur Jacques Guiton, entrepreneur à Ecully.

L'adjudication aura lieu le onze octobre 1845. Mise à prix..... 13,500 fr. S'adresser, avant l'adjudication, audit M^e Girardet. (5717)

A VENDRE pour cessation de commerce, UN FONDS DE CAFÉ

bien achalandé, situé à Vaise, rue Royale, n° 31. S'y adresser. (6727)

A VENDRE. Dix platanes de huit ans

de 40 centimètres environ de circonférence. S'adresser à M. Charpenay, territoire des Mas-sues, près le Point-du Jour, paroisse Saint-Irénée. (6717)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de départ. Un Fonds de commerce de laine et tapisserie, situé dans le meilleur quartier de Lyon, et jouissant d'une bonne clientèle. Cette partie demande peu de fonds et est très avantageuse. S'adresser à M^{lle} Berrod, rue Saint-Côme, n° 13, au 1^{er}. (6693)

AVIS.

Un jeune négociant de la Suisse allemande, qui connaît le commerce, désire se placer dans une maison de commerce ou bureau, à conditions raisonnables, pour se perfectionner dans la langue française. Il a de bons certificats. Ecrire, poste restante, à C. Z. (6738)

EAUX MINÉRALES NATURELLES.

Vichy, Mont-Dore, Chateldon, Barèges, Vals, Saint-Galmier, Saint-Alban, etc. Dépôt général, gros et détail, chez Vernet, place des Terreaux, 13. (8657)

A CÉDER. CRÉANCE DE 5,000 F. Sur Thizy (Rhône).

Cette créance a sa source dans une liquidation dont l'associé qui l'a achevée n'a produit aucun compte à personne.

En faisant des poursuites judiciaires et obtenant un rendement de compte strict, basé sur la comptabilité qui est en la possession de l'associé liquidateur, il doit avoir à se dessaisir aussi d'une autre assez forte somme, indépendamment de ladite créance de 5,000 fr. et des intérêts qui y sont dus depuis longues années.

Pour traiter de cette affaire, on peut s'adresser à M. Plasse aîné, maire de Saint-Vincent-de-Rhins, qui a entre mains un mandat explicatif de 5,000 fr., qu'il est autorisé, d'après les fonds prêtés, à présenter ou faire présenter par qui bon lui semblera et aussi souvent qu'il le verra au liquidateur. Celui-ci dit qu'il ne doit rien. Un homme de paille et débiteur de mauvaise foi aura toujours assez de courage pour faire cette réponse. Mais que le comptable ait donc la force d'âme de s'opposer, par voie de justice, à l'existence comme à la présentation du susdit mandat ; qu'il ait donc enfin ce courage... Certaine chose le lui commande même, et il ne peut, devant un tribunal, qu'entendre louer sa probité... s'il y a lieu dans cette affaire.

Le capital et les intérêts qui devraient sortir enfin des mains du comptable, le tout étant strictement réglé, s'élèveraient à présent plutôt au-dessus qu'au-dessous de 14,000 fr. Ainsi, il est temps et peut-être assez juste d'en venir faire un petit récit en présence de juges.

Du reste, si le liquidateur, comme il le dit, ne doit rien, le cédant de la créance sera bien vite payé. C. (6734)

AVIS.

On demande UN PROFESSEUR dont la spécialité soit le dessin linéaire et l'écriture.

S'adresser chez M. Brun, hôtel Saint-Jean, quai de Bondy, de midi à deux heures. (6722)

VIDANGE INODORE.

La Compagnie Lyonnaise du Nettoyement, ci-devant place de la Platière, n° 2, actuellement quai Bon-Rencontre, 63, donne avis à MM. les propriétaires et régisseurs qu'elle abonne toujours les maisons pour le nettoyage à prime d'argent ou en échange contre les matières des fosses d'aisance, sauf une rétribution proportionnelle, et qu'elle est en mesure d'opérer le curage des fosses suivant les moyens indiqués dans la nouvelle ordonnance de la mairie de Lyon, et qui sera obligatoire à partir du 15 octobre prochain.

Elle prévient également MM. les propriétaires que son matériel lui permet de transporter les matières provenant des fosses dans leurs propriétés rurales. (3721)

A VENDRE. Une jument de selle.—S'adresser à l'hôtel du Parc. (3726)

CAOUTCHOUC.

GRANDE MANUFACTURE D'ÉTOFFES IMPERMÉABLES POUR VÊTEMENTS.

de M. F. SOLIER, rue des Célestins, 6.

Ces étoffes sont supérieures à tout ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, puisqu'elles sont imperméables à la pluie et donnent passage à la transpiration.

Manteaux pour roulier et cocher, ayant autant de durée que le cuir, à 20 f.

Manteaux et paletots en mérinos, depuis 25 f. jusqu'à 45 f.; les mêmes se vendent 45 f. et 90 f. à Londres et à Paris.

Manteaux en drap, de 45 f. à 55 f.

Les mêmes doublés de soie, à 60 f. et 75 f.

Tabliers de nourrice, à 4 f. et 4 f. 50 c.

Dissolution de caoutchouc, à 3 f. le kilogramme.

Cuir factice pour cartes, courroies, pour mécaniques, etc.

Tous ces articles à 50 0/0 meilleur marché qu'à Londres et à Paris.

Grande manufacture de draps imperméables et ordinaires pour billards, tables de jeu, voitures, etc.

Prix de ces draps : 6 f. 50 c. à 8 f. le mètre.

Les mêmes, imperméables et très forts : 8 f. 50 c. à 10 f. et au-dessus.

Prix des tapis de billard, imperméables ou ordinaires au choix, tout posé, le relevage compris :

Tapis croisés sans poil, double durée que le plus fort cuir-laine, de 20 à 25 fr. ; en drap commun, de 25 à 35 fr., etc., etc.

25 f. et 30 f. très fort et très fin ; en qualité supérieure, de 35 f. à 40 f.

Pour les plus grands billards des cercles, tout ce qu'il y a de plus fin et de plus beau dans le commerce. Pour billards de 325 à 340 centimètres, de 55 f. à 65 f.

Tous ces tapis seront posés aux prix ci-dessus. Tablettes pour tapis de cartes, de 3 f. 50 c. à 3 f., montées à vis.

M. F. Sollier ne fait qu'au comptant. (3710)

GAZ DE TURIN.

L'assemblée générale convoquée à Turin pour le 25 septembre dernier ne s'étant pas trouvée en nombre, MM. les actionnaires sont priés de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour se faire représenter dans la nouvelle assemblée qui aura lieu à Turin le 10 octobre prochain. (3724)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupies de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (3417)

AVIS.

On demande des employés à appointements fixes pour Lyon et les villes environnantes.

S'adresser, de dix heures à deux heures, au Bureau des Publications historiques, place Neuve-des-Carmes, 14, à l'entresol. (6700)

AVIS.

Un homme de trente ans, qui a reçu une bonne éducation, qui parle les langues italienne et allemande, et quelque peu le français, désire se placer comme domestique. Ecrire, poste restante, à B. Y. (6738 bis.)

JARDIN ET VEILLAS, CHEMISIERS.

GROS ET DÉTAIL, Rue Puits-Gaillot, 3, au coin de la place des Terreaux, A Lyon.

A une époque où la chemise est devenue un objet de recherche et de luxe de première nécessité pour les personnes élégantes, nous croyons être utiles à nos lecteurs, surtout à ceux qui tiennent à la perfection de la coupe et de la confection, en leur signalant la maison JARDIN ET VEILLAS, chemisiers, rue Puits-Gaillot, 3, à Lyon.

M. Jardin, au moyen d'un mécanisme ingénieux dont il est l'inventeur, reproduit avec la plus parfaite exactitude le buste de l'homme et ses proportions.

MM. Jardin et Veillas offrent aux personnes qui désirent essayer des chemises de leur faire un modèle, sans aucuns frais, et ils ne réclament la préférence que lorsque, pour le travail, l'étoffe et la forme, l'acheteur sera convaincu qu'il ne pourra les obtenir nulle part à un prix inférieur.

Afin que les personnes éloignées de Lyon qui désireraient des chemises soient assurées d'avoir toujours la même coupe ou la même mesure, chaque modèle portera un numéro d'ordre et deux lettres initiales.

On trouvera toujours au magasin un assortiment de toilerie fine, batiste, madapolam, cols et cravates, etc., etc. (3722)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écoulement ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 3 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Puits-Gaillot, n° 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie FAYE, à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port. (8191)